



Service de l'édilité  
Constructions

PUBLICATION  
BULLETIN OFFICIEL

---

## Enquête publique

Edition n° 9 du 28 février 2020

---

L'administration communale de Nendaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par :

- Mme et M. Josiane et Michel Besse pour la création d'un deuxième logement dans l'habitation existante au lieu-dit Les Crêtes Blanches/Haute-Nendaz, plan 21 MC, parcelle 1918 propriété des requérants, coord. 2'589'060 / 1'115'375, zone H30.
- Mme Stéphanie Schwitter pour le démontage d'une yourte, la construction d'une habitation en résidence principale et d'une annexe au lieu-dit Bernoud/Haute-Nendaz, plan 13 MC, parcelle 847 (mutation en cours) propriété de Glassey Schwitter Ghislaine, coord. 2'589'155 / 1'114'360, zone H20.
- Padasero SA pour la fermeture du couvert, avec agrandissement et réaménagement du logement existant, au lieu-dit Les Mayens de Saclentse/Haute-Nendaz, plan 79 MC, parcelle 8031 (cadastre actuel: folio 95, parcelle 67 b), propriété du requérant, coord. 2'590'375 / 1'113'743, zone H05. En dérogation aux art. 130 et 133 a. du RCCZ.
- M. Nataniel Barras à Haute-Nendaz, pour la modification d'une construction en cours, de 2 logements en résidences principales au lieu-dit Ergele/Haute-Nendaz, plan MC 6, parcelle 325, coord. 588'450 / 114'880, zone H20, dérogation aux art. 117, 118 et 119 du RCCZ.
- M. Wim Roelandt pour le changement d'affectation du garage en chambre, au lieu-dit Dzelon/Haute-Nendaz, plan 13 MC, parcelle 3167, propriété du requérant et de Roelandt Marleen, coord. 2'589'308 / 1'114'219, zone H20.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Basse-Nendaz, le 28 février 2020

**L'Administration communale**